

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 20 (1879), p. 57-59

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1879__20__57_0

© Société de statistique de Paris, 1879, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1879.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JANVIER 1879.

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Lunier, président de la Société pour l'année 1878.

Dans une brillante improvisation nourrie de faits et d'aperçus ingénieux, l'honorable président fait ressortir la variété des travaux accomplis par la Société dans l'année qui vient de s'écouler, et s'estime heureux de constater le succès de son exposition. Il analyse ensuite à grands traits les discussions qui ont marqué les conférences internationales tenues, sous les auspices de la Société, au Palais des Tuileries. Malgré la brièveté de ces séances, plusieurs membres de la Société et d'autres savants qu'elle s'honore aujourd'hui de compter dans ses rangs, ont présenté et lu des mémoires importants qui font honneur à la statistique et contribueront à ses progrès.

Cette allocution est accueillie par les plus vifs applaudissements.

M. LUNIER cède alors le fauteuil de la présidence à M. Bertillon, président nommé pour 1879. M. BERTILLON prend la parole pour remercier la Société des suffrages qui lui ont été décernés et exprime le désir que le concours actif des membres imprime une marche progressive aux travaux entrepris. Il tient d'ailleurs à exprimer tout d'abord deux vœux : le premier relatif à la nomination d'une commission de comptabilité qui aurait à examiner la situation financière, le second qui concerne la création d'un comité de rédaction.

A ce propos, M. Bertillon se plaint que le journal de la Société ne renferme que trop rarement des travaux originaux des divers membres, la rédaction en restant presque exclusivement confiée à la plume de M. le secrétaire général, dont il est loin d'ailleurs de méconnaître l'intelligence et le dévouement.

M. LOUA demande la parole pour répondre à ces dernières observations, mais MM. BERTRAND et LEVASSEUR s'opposent à toute discussion sur ce point, et, sur leur demande, la question préalable est adoptée.

M. LUNIER ajoute que les vœux exprimés par M. Bertillon n'ont pas lieu d'être pris actuellement en considération, puisqu'il a été stipulé, dans la séance du 11 dé-

cembre dernier, qu'aujourd'hui même deux comités, l'un de comptabilité, l'autre de rédaction, seraient nommés après la séance par MM. les membres du conseil et du bureau.

L'incident vidé, le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. le secrétaire général. Sur une observation de M. BERTILLON, le mot *nuptialité* est substitué à celui de *matrimonialité* dans le compte rendu de la communication faite par M. Jacques Bertillon son fils. Le procès-verbal est adopté.

Il est ensuite donné lecture des ouvrages suivants transmis à la bibliothèque :

VALACHIE . . .	<i>Recensement de Bucharest, avril 1878.</i>
RUSSIE	<i>Journal de la Société de statistique, 2^e et 3^e trimestres 1878.</i>
ITALIE	<i>Annales statistiques, 1^{re} et 2^e séries 1878.</i>
DANEMARK . . .	} <i>Statistique criminelle. 1871-1875.</i>
GRÈCE	<i>L'Economos, décembre 1878.</i>
FRANCE	} <i>Statistique de l'enseignement primaire, tome I, 1876-1877.</i>

M. LOUA présente de la part de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce deux volumes : le premier relatif à la statistique annuelle de 1875, le second qui concerne le dénombrement de la population en 1876 et renferme, entre autres détails, un dénombrement de l'Algérie dont la population est pour la première fois recensée d'après les mêmes principes et sur les mêmes cadres que ceux usités pour la France métropolitaine; c'est dire qu'on y trouve tous les renseignements nécessaires sur le sexe, l'état civil, la nationalité, la profession des habitants.

L'ordre du jour appelle la Société à statuer sur la nomination, comme membres de la Société, de MM. Amelin, Laverrière et Jude. Ces messieurs sont nommés à l'unanimité des suffrages.

M. le secrétaire général transmet la démission de MM. Coudraux et Gérard, que leurs affaires tiennent éloignés de Paris. Cette double démission est acceptée.

M. LOUA, de concert avec M. LEVASSEUR, présente la candidature, au titre de *membre associé étranger*, de M. de Neumann-Spallart, co-directeur de la *Monatsschrift* d'Autriche et auteur d'ouvrages statistiques dont la notoriété est européenne. Il demande, conformément aux précédents, qu'il soit procédé immédiatement au vote.

A l'unanimité, M. de Neumann-Spallart est nommé *membre associé étranger* de la Société de statistique de Paris.

M. BERTILLON présente à la Société son mémoire sur la mortalité des enfants nouveau-nés qu'il a communiqué au congrès d'hygiène, et l'offre à la bibliothèque.

La parole est accordée à M. LOUA pour la lecture d'un travail inédit sur les sociétés de secours mutuels.

Cette communication amène quelques remarques de la part de MM. Bertrand et Jude, qui font ressortir l'intérêt qu'il y aurait à pouvoir relever les professions des sociétaires, ainsi que la nature des maladies auxquelles ils succombent. Il serait également désirable de pouvoir réunir des renseignements analogues à ceux qu'a réunis M. Loua, pour les sociétés privées qui s'occupent d'assistance mutuelle.

M. LUNIER rappelle à ce propos que certains détails intéressant ces dernières sociétés ont été transmis au ministère de l'intérieur à l'occasion de l'Exposition universelle, et qu'il ne serait peut-être pas impossible d'en tirer parti, ce qui serait précieux au point de vue économique. Revenant ensuite sur un point très-spécial

de cette étude, il ajoute que la différence constatée entre le nombre des journées de maladies fournies par les membres des sociétés de secours mutuels, soit approuvées, soit autorisées, n'a pas toute la portée que l'on pourrait croire, les journées de maladie ne s'entendant pas de la même façon dans ces deux natures de sociétés. Dans quelques sociétés autorisées, en effet, il arrive que les journées de maladie comprennent aussi les journées de convalescence et même celles de chômage, ce qui n'a pas lieu dans les sociétés approuvées.

L'ordre du jour appelant les membres du conseil et du bureau à s'occuper de la nomination de deux commissions, M. le président demande à la Société si, vu l'heure avancée, il n'y aurait pas lieu de terminer la séance. Son avis est adopté.

La séance est levée à cinq heures et demie.
